

**La Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine
Rectrice de l'académie de Bordeaux
Chancelière des universités d'Aquitaine**

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique d'Etat ;
Vu l'arrêté du 21 décembre 2010 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 9 juillet 2019 autorisant l'ouverture au titre de l'année 2020 d'examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

ARRETE

Direction des
Examens et concours

DEC 4

Bureau des concours
ASS

Chef de bureau DEC4 :
Béatrice Caravaca

05 57 57 39 23

ce.dec4@ac-bordeaux.fr

ARTICLE 1^{er} :

Le jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, organisé au titre de l'année 2020, est composé comme suit :

Président :

Monsieur Thomas RAMBAUD, Secrétaire Général Adjoint – DRRH – Académie de Bordeaux

Membres :

Monsieur Anthony BARBET – APA- Université Montaigne – 33 BORDEAUX
Madame Hélène ELLEBOODE – APA – Rectorat – 33 BORDEAUX
Madame Laurence JACTEL – AA – CLG Cheverus – 33 BORDEAUX
Madame Servane LENOIR – DDS – LT Brémontier – 33 BORDEAUX
Monsieur Jean-Claude MANDEMENT- APA –Rectorat – 33 RECTORAT

ARTICLE 2 :

Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 20 DEC. 2019
Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des examens et concours
Olivier HARMEL

